

N° 8

23 MARS 2016

WEB

SNE-FSU :

[sne@fsu.fr](mailto:sne@fsu.fr)

<http://www.snefsu.org>

SECRETAIRES SNE-FSU

Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland

93260 LES LILAS

[jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[saintleger.sne@gmail.com](mailto:saintleger.sne@gmail.com)

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

SECRETAIRES BRANCHES

ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

[ruven.gonzalez@ademe.fr](mailto:ruven.gonzalez@ademe.fr)

ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

P. SAINT-LEGER / Anahi BARRERA

04 26 22 32 34

[anahi.barrera@eaumc.fr](mailto:anahi.barrera@eaumc.fr)

MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

[bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr)

## Comité Technique Ministériel

### 17 mars 2016

Parmi les points examinés au dernier Comité Technique Ministériel, le Ministère soumettait, pour avis, le plan de requalification. Vous trouverez ci après la :

### Déclaration en séance de la FSU

Monsieur le secrétaire général,

Vous nous demandez aujourd'hui notre avis formel sur le plan de requalification de nos ministères.

J'espère que vous n'avez aucune illusion sur notre appréciation !

Cependant, je ne vous ferai pas grâce de quelques vérités, qui sont toujours bonnes à rappeler :

#### SUR LES CORPS EX-EQUIPEMENT :

Vous savez décrire dans vos notes les décalages flagrants entre les pyramidages actuels et les besoins de nos ministères, tout comme vous décrivez fort bien les efforts des personnels pour s'adapter. **Qui peut nier ici, aujourd'hui, que par exemple, tous les personnels de catégorie C exerçant ou ayant exercé des missions ADS ou ATESAT méritent amplement une requalification en catégorie B ?**

Que comptez-vous faire avec 2000 passages de C en B et 500 passages de B en A ? Comment allez-vous faire le tri sans accroître encore la rancœur de la majorité des agents qui ne seront pas reconnus ?

#### CONCERNANT LES CORPS DE L'ENVIRONNEMENT :

Comment qualifier autrement que de hold-up, de **faire figurer dans ce plan les quelques 150 requalifications promises par le ministre en... 2011 !** C'est là une grande marque de mépris pour les personnels de l'environnement, mais ils commencent à y être habitués !

D'ailleurs, que dire du mépris quand près de 60% d'entre eux se mettent en grève, quand la moitié d'entre eux manifestent leur manque de reconnaissance dans les rues, et que la seule réponse du ministère est : « *De quoi se plaignent-ils ; ce ne sont que de simples policiers municipaux* ».

Mais la vraie question est : quel service bien intentionné a pu souffler une telle réponse au cabinet s'asseyant par ailleurs sur les rapports du CGEDD sur le sujet ?

Et que dire de l'absence de requalification de catégorie B en catégorie A ? 80% d'entre eux sont chefs de service, interlocuteurs directs des préfets et des procureurs. Mais vous savez ces choses aussi bien que moi.

### LA SEULE EXPLICATION EST L'ABSENCE DE CORPS MINISTERIEL POUR CE FAIRE !

Hé oui, le ministère de l'environnement, puisque tel est son nom aujourd'hui, en charge donc des politiques du même nom, ne dispose d'aucun corps de catégorie A pour les mettre en œuvre. Mais cette incohérence ne dérange visiblement pas grand monde. A croire que le mot « environnement » n'est là que pour la façade !

Mais il est vrai que sa protection est de plus en plus remise en cause sur le terrain

### J'EN PROFITE POUR FAIRE UN APARTE :

**L'absence de corps A « environnement » conduit le ministère à proposer la déprécarisation dans le corps des ITPE.** Ce n'est bien évidemment pas satisfaisant, et très limite vis-à-vis de la loi.

Mais déprécariser des techniciens de parcs nationaux dans le corps des Techniciens Supérieurs du Développement Durable est inacceptable ! Les personnels du parc des Calanques qui viennent de recevoir ces propositions n'en veulent pas. Nous vous demandons très fermement l'ouverture d'un concours dans le corps des Techniciens de l'Environnement. **Faute de réponse positive c'est le tribunal qui vous y contraindra !**

### AMPLIFIER LA MOBILISATION

Je le redis : la mobilisation des personnels pour la reconnaissance de leur métier n'a eu comme réponse que le mépris. Ce plan en est l'illustration. **Le SNE-FSU appelle les personnels à amplifier leur mobilisation et à se faire entendre par tous moyens.** Et vous serez comptable d'éventuels débordements.

En conclusion, et parce qu'il n'est pas question pour le SNE-FSU de vous donner le moindre prétexte pour ne pas mettre en œuvre ce qui ne peut qu'être considéré comme une première étape, nous ne voterons pas contre ce décret.

Nous aurions pu pousser le cynisme jusqu'à voter pour ! ...

Mais à chacun son style !

Daniel GASCARD  
Expert SNE-FSU

